

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

(1) DECRET N° 83/275 du 27/04/1983

modifiant les dispositions de l'article 1er du Décret n° 80/216 du 15 Mai 1982 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes, en ce qui concerne les Régions de la Cuvette et du Kouilou.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PCT
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu la Loi n° 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils Populaires des Régions et Districts et de la décentralisation Administrative en République Populaire du Congo ;

Vu la Loi n° 24/80 du 5 Novembre 1980 portant institution du régime financier des Régions et Districts ;

Vu l'Ordonnance n° 13/79 du 10 Mai 1979 portant loi électorale pour le referendum Constitutionnel et les élections à l'Assemblée Nationale Populaire, aux Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation Administrative territoriale de la République ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 fixant les limites et les Chefs-lieux des Régions de la République ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 86/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant organisation et attribution du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attribution et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;

Vu le Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant compositions des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 81/016 du 26 Janvier 1981 portant rectificatif au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 82/655 du 7 Juillet 1982 portant Convocation du Corps électoral en vue des élections partielles aux Conseils Populaires des Districts d'Owando, Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Vu le Décret n° 82/814 du 9/9/82 modifiant le n° 79/523 portant composition des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la RPC en ce qui concerne les Conseils Populaires des Districts d'Owando, Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Vu le Décret n° 32/774 du 18/08/82 portant ~~l'~~avocation des Conseils Populaires des Districts de : Owando, Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka pour leur première réunion ;

Vu les Différents Procès-Verbaux des premières sessions ordinaires des Conseils Populaires des Districts de : Owando, Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

Δ E C R E T

Article 1er.— Les dispositions de l'article 1er du Décret n° 80/215 du 15 Mai 1980 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne les Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Districts de : Oyo, Owando (Région de la Cuvette) Madingo-Kayes et Kakamoéka (Région du Kouilou) à savoir :

REGION DE LA CUVETTE

DISTRICT D'OWANDO

- | | |
|--|------------------------|
| - Président du Comité Exécutif : | NGOUABI Casimir |
| - Secrétaire chargé des Activités du Parti : | APAROBOUARO Gilbert |
| - Secrétaire chargé de l'Administration : | MANDONZET Jean-Norbert |
| - Secrétaire chargé de l'Economie : | DIMI Jacob |

DISTRICT D'OYO

- | | |
|--|----------------------|
| - Président du Comité Exécutif : | NGUESSO Patrice |
| - Secrétaire chargé des Activités du Parti : | OLOLO Joseph Antoine |
| - Secrétaire chargé de l'Administration : | OKABANDE Emilo |
| - Secrétaire chargé de l'Economie : | IMBOUA Laurent |

REGION DU KOUILOU

DISTRICT DE KAKAMOÉKA

- | | |
|--|----------------------|
| - Président du Comité Exécutif : | BOUMBA-KOUNBA Fidèle |
| - Secrétaire chargé des Activités du Parti : | SIFOU Saturnin |
| - Secrétaire chargé de l'Administration : | NGUENNA Isidore |
| - Secrétaire chargé de l'Economie : | IZILOU Nicolas |

DISTRICT DE MADINGO-KAYES

- | | |
|--|------------------|
| - Président du Comité Exécutif : | NGHILI Etienne |
| - Secrétaire chargé des Activités du Parti : | NKOUNKOU Norbert |
| - Secrétaire chargé de l'Administration : | MEILLI Polycarpe |
| - Secrétaire chargé de l'Economie : | SAFOU Jules |
| - Chef de P.C.A. de Nzambi : | IMBONGO Gaspard |

.../...

ARTICLE 2.-- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions des intéressés sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./--

Brazzaville, le 27 Avril 1983

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PCT
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre des Finances,

Colonel Francis-Xavier KATALI.--

LEKOUNDEZOU ITHI OMBEQUE--

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

B/ COMBO MATSIOMA--